

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/12/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 25/12/2017

Délibération n° D-2017-544

**Contrat Territorial des Milieux Aquatiques 2014-2018 -
Programme d'actions 2017 et 2018 - Demandes de
subventions**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Espaces Publics

**Contrat Territorial des Milieux Aquatiques 2014-2018
- Programme d'actions 2017 et 2018 - Demandes de
subventions**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code de l'Environnement, en particulier l'article L214-17,

Vu la délibération D-2014-148 du 18 avril 2014 relative au Contrat territorial milieux aquatiques 2014-2018 - Sèvre Niortaise

Par délibération en date du 18 avril 2014, le Conseil municipal a approuvé le programme d'actions et le plan de financement du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA). Il convient, afin d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), d'approuver le programme d'opérations pour les années 2017 et 2018 en fonction des fiches actions du contrat.

Fiche action n°9 – Etude plan de gestion Marais de Galuchet :

Le Marais de Galuchet et de la Plante sont des réservoirs de biodiversité pour la faune et la flore et ils ont un rôle à jouer lors des épisodes de crues de la Sèvre Niortaise.

Dans le cadre de Natura 2000 et du CTMA, un bilan d'évaluation des modes de gestion a été réalisé. Ce dernier s'est conclu par des préconisations de gestion sur l'entretien de la végétation, des conches et le rétablissement hydraulique du marais.

Le montant de l'opération est estimé pour l'année 2018 à 5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC.
L'aide attendue de l'AELB est de 40% du montant HT soit 2 000,00 €.

Fiche action n°21 – Entretien du lit et des berges :

Des opérations de faucardage sont nécessaires pour pallier les situations d'eutrophisation excessive qui perturbent le fonctionnement de l'écosystème aquatique.

Le montant de l'opération est estimé pour l'année 2017 à 3 675,00 € HT soit 4 410,00 € TTC.
L'aide attendue de l'AELB est de 35% du montant TTC soit 1 543,50 €.

Le montant de l'opération est estimé pour l'année 2018 à 5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC.
L'aide attendue de l'AELB est de 35% du montant TTC soit 2 100,00 €.

Fiche action n°22 – Maîtrise des espèces végétales exotiques aquatique envahissante :

Des opérations sont menées pour maîtriser et éradiquer des espèces végétales exotiques envahissantes comme la Jussie.

Cette opération est estimée pour l'année 2017 à 4 166,66 € HT soit 5 000 € TTC.
L'aide attendu de l'AELB est de 35 % du montant TTC soit 1 750,00 €.

Le montant de l'opération est estimé pour l'année 2018 à 8 333,33 € HT soit 10 000,00 € TTC.
L'aide attendue de l'AELB est de 35% du montant TTC soit 3 500,00 €.

Fiche action n°26 – Entretien de la végétation en site urbain :

Des opérations sont menées pour l'entretien des berges et des rives, elles comprennent l'éradication des essences invasives (bambous et renouée du Japon).

Enfin des actions sont menées sur les ouvrages d'art en milieu urbain pour éradiquer la végétation lignieuse qui menace les ouvrages.

Le montant des opérations est estimé pour l'année 2017 à 115 000,00 €. L'aide attendue de l'AELB est de 35% du montant TTC à 40 250,00 €.

Le montant des opérations est estimé pour l'année 2018 à 105 000,00 €. L'aide attendue de l'AELB est de 35 % du montant TTC à 36 750,00 €.

Fiche action n°28 – Restauration de la continuité écologique (poissons migrateurs) :

La Ville de Niort s'inscrit dans la mise en conformité des Moulins de Bouzon et Pissot afin de répondre aux objectifs du schéma de migration des espèces piscicoles rencontrées sur la Sèvre Niortaise (l'anguille, la grande alose, la lamproie et la truite de mer) et aux aspects réglementaires de l'article L.214-17 du Code de l'environnement.

Le marché d'étude va être lancé ; le montant de l'opération est estimé à 81 000,00 € HT soit 97 200,00 € TTC, exclusivement sur la tranche ferme. L'aide attendue de l'AELB est de 60% du montant HT soit 48 600,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le programme d'opérations 2017 et 2018 du CTMA comme énoncé ci-avant ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les demandes d'aides financières, les actes et diverses autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ces actions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY